RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

Arrêté fixant la composition du comité électoral consultatif de l'Université Marie et Louis Pasteur

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 719-3 ;
Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment son article 12.1 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment son article 21.1.

Arrête :

Article 1 : Le comité électoral consultatif compétent en matière d'élection aux conseils centraux et aux conseils de composantes (CEC) est composé des membres suivants :

- M. Hugues DAUSSY, Président de l'université, qui préside les séances.

- Trois représentants de l'administration :
 - M. Christophe DE CASTELJAU, Directeur général des services ;
 - M. Thierry BLOND, Directeur général des services adjoints ;
 - Mme Hélène GAUTIER, Directrice des ressources humaines.

- Un représentant du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelier des universités :
 - M. Olivier BRAUN, Contrôleur juridique au sein de la délégation régionale de l'enseignement supérieur.

- Un membre élu ou non de chaque liste représentée au conseil d'administration de l'université :
 - Collège A :
 - M. Laurent LARGER, représentant la liste « Une nouvelle équipe pour une Université du 21ème siècle » ;
 - Mme Virginie WESTEEL, représentant la liste « S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable » ;
 - Collège B :
 - M. Romain BIARD, représentant la liste « CGT – Expérimentons une Université de Service Public » ;
 - M. Michel SAVARIC, représentant la liste « Liste d'union syndicale pour une université démocratique et de service public (SNASUB – SNESUP-FSU – SUD éduction) ;

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr

- M. Vincent WALTER, représentant la liste « S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable » ;

- Collège BIATSS :
 - Mme Marie-Pascale BEHRA, représentant la liste « CGT – Expérimentons une Université de Service Public »
 - M. Frédéric PENEAU, représentant la liste « Une nouvelle équipe pour une Université du 21ème siècle » ;
 - Mme Valérie PEREZ, représentant la liste « « S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable » ;
 - M. Jean-Yves RAUCH, représentant la liste « Intersyndicale : A&I, ITRF .bi.o, Unsa éducation, Sgen-CFDT, SNPTES » ;
- Collège Usagers :
 - Mme Enora VAGNAUX, représentant la liste « Pour une université libre et émancipatrice : CGT – SE, UNEF, Solidaires Étudiantes » ;
 - M. Lucas POITTEVIN, représentant la liste « BAF – Bouge Ton Campus avec la BAF et tes associations ! » ;
 - Mme Cléa SAUSSER, représentant la liste « AEB pour une fac écolo, féministe et solidaire ».

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté fixant la composition du comité électoral consultatif de l'Université Marie et Louis Pasteur du 26 août 2025.

Article 3 : M. le Directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université et transmis à M. le Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelier des universités.

Fait le 24 septembre 2026.

Par le Président de l'université,
Hugues DAUSSY

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR
République française

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr